

DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa CAPD du 12 juin 2019

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs.

Révolutionner l'état à marche forcée sans jamais n'avoir vraiment voulu de débat national ni au Conseil Commun de la Fonction Publique ni à l'Assemblée Nationale sur les missions du Service Public et les moyens pour les assurer, c'est une nouvelle gageure. Le grand débat a montré, au contraire, l'attachement des français aux services publics et a mis en avant leur demande de proximité. Sur le fond, déconcentrer l'état, transformer les administrations centrales et réorganiser les services de l'état dans les départements autour des seuls préfets, c'est prendre le risque de réduire l'ambition des politiques publiques portées par l'état, abandonner les projets spécifiques et moteurs de la cohésion des territoires et perdre à terme des compétences.

L'UNSA a toujours revendiqué que les agents publics soient associés aux changements. Une nouvelle fois, le constat est impitoyable. Ce sont les agents qui vont porter, mais aussi vivre parfois subir ces transformations, ces délocalisations ou ces déconcentrations sans que jamais ni eux, ni leurs représentants n'aient été consultés ou associés. Rappelant les mesures délétères déjà effectives qu'elle combat : gel du point d'indice, jour de carence, compensation partielle de la CSG, suspension de PPCR pendant un an et de l'absence d'un véritable dialogue social, l'UNSA considère que l'unité la plus large des organisations syndicales est nécessaire.

Comme elle l'a fait lors de la mobilisation unitaire du 9mai, l'UNSA Fonction publique rappelle son exigence de reconnaissance des agents publics et regrette que les services publics soient pris en compte seulement sous l'angle d'un fardeau budgétaire

Les professeurs sont en première ligne dans la loi de transformation de la la Fonction publique

L'assemblée nationale a terminé le 22 mai l'examen de la loi transformation de la Fonction publique. Or l'Éducation nationale fournit à elle seule la moitié des fonctionnaires d'État. Le texte met à plat le statut de fonctionnaire et prépare la généralisation de la contractualisation alors que le président de la République souhaite 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires. Parmi les mesures adoptées en 1ère lecture, signalons la fin du contrôle par les commissions paritaires de l'avancement et de la mobilité des agents, la généralisation de la contractualisation pour quasiment tous les emplois, l'évaluation du mérite par le supérieur hiérarchique direct avec effet salarial, la possibilité de rompre le contrat de fonctionnaire simplement, le détachement d'office dans une entreprise privée, etc. Avec cette loi, le gouvernement "modernise" la Fonction publique en faisant sauter les verrous du contrôle syndical.

Ce texte se limite à deux évolutions : faciliter le recours au contrat et vider de leur contenu les CAP. Avec un contrat concurrent du concours, le gouvernement prend le risque de l'arbitraire, de la rupture d'égalité, du clientélisme dans le recrutement. Une CAP apaisée est, en général, à la fois le gage et le signe d'un dialogue social de qualité qui participe de l'engagement dans le travail, de l'adhésion à des projets de service et, lorsqu'elles sont nécessaires, de restructurations. A contrario, lorsque les choses se passent mal, on peut y voir le symptôme de quelque chose de plus large. En réalité, la CAP n'est en rien un problème. Elle est éventuellement le révélateur de la façon dont les managers – puisque le terme est consacré – considèrent le dialogue social".

Le 25 avril, le Président de la République a réaffirmé sa priorité pour l'école primaire en annonçant notamment la limitation à 24 élèves en grande section, CP et CE1 et l'extension à la grande-section du dédoublement en éducation prioritaire d'ici la fin du quinquennat. Selon le chiffrage en ligne sur le site du ministère, ces mesures pourraient nécessiter l'ouverture de 9 000 à 11 000 classes pour ces niveaux, de la rentrée 2020 à la fin du quinquennat. Pour devenir de vraies bonnes nouvelles, ces mesures doivent être assorties de moyens spécifiques. Pour le SE-Unsa, des garanties avec des signes immédiats doivent être données pour que ces décisions constituent pleinement une avancée pour l'Ecole. Elles doivent rompre avec les logiques constatées de redéploiement depuis le second degré vers le premier degré ainsi que celles à l'intérieur même des écoles et écarter tout risque d'un recours aux contrats pour des emplois pérennes. Le SE-Unsa juge absolument nécessaire l'annonce d'un plan pluriannuel de recrutements par concours de professeurs des écoles avec la constitution et le recours à des listes complémentaires dans les académies dès cette session 2019 pour préparer dès maintenant la rentrée 2020, et de donner ainsi un signal positif pour l'attractivité du métier de professeur des écoles.

Venons-en à l'actualité des enseignants de l'Ain : le mouvement. Celui-ci s'avère cahotique et à multiples rebondissements à plus d'un titre, sur le plan technique comme son adéquation avec les réalités des affectations dans le 1^{er} degré. Les calendriers n'ont pas pu être respectés. Cela crée un climat de forte inquiétude pour tous les acteurs et actrices de cette opération de gestion. Les enseignants et enseignantes sont ainsi insécurisés, l'aspect humain est négligé, avec les conséquences négatives pour les personnels mais aussi pour l'organisation de la rentrée. Le Se-Unsa demande que le barème du 1^{er} mouvement soit le même pour le deuxième mouvement. Nous félicitons les services pour leur travail toujours plus compliqué. Après les félicitations viennent les regrets de ne voir seulement 49.19% de collègues obtenant leur mutation. Et beaucoup de participants sans affectation à cette première phase. Ce qui présage un deuxième mouvement dense, compliqué et très anxiogène.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour le SE-Unsa de l'Ain, Karen Ansberque

